

Pour sortir la tête de l'eau, avec le SNUipp-FSU changeons l'école !

Lutter contre les inégalités scolaires, permettre la réussite de tous les élèves, vraiment tous, et améliorer les conditions de travail des enseignant-es.

Avec le SNUipp-FSU pour :

- une réduction des effectifs
- une professionnalité enseignante renforcée
- des salaires revalorisés
- un temps de travail revu
- des moyens réels pour l'inclusion scolaire
- une vraie médecine de prévention

Pour porter ces ambitions et donner plus de poids aux représentant-es des personnels, dès le 29 novembre

Votons SNUipp et FSU

un syndicalisme unitaire, déterminé, majoritaire et indépendant

Des élu-es engagé-es au quotidien

Ce n'est pas seulement un slogan mais un véritable engagement, déterminé, des représentant-es des personnels du SNUipp-FSU qui s'engagent effectivement au quotidien pour **défendre les droits des personnels** ainsi que pour **améliorer les conditions d'apprentissage des élèves** et les conditions de travail des enseignants.

À tout moment de votre carrière, les délégué-es du personnel sont à vos côtés pour **vous donner des informations fiables, vous écouter, vous accompagner**. Ils et elles défendent vos droits et ceux de l'école auprès de l'administration et du ministère dans un souci d'équité et de transparence en s'opposant à l'arbitraire.

Tout en portant notre projet de transformation de l'école dont quelques axes sont déclinés au fil de cette publication.

Lors des élections professionnelles, vous allez **désigner vos représentant-es** qui porteront votre parole dans les différentes instances :

- CTM, CTA, CTSD qui traitent de la dotation de postes, du plan de formation et de la carte scolaire.
- CAPN, CAPD, CCPA pour tout ce qui concerne le mouvement, les promotions et plus globalement la carrière.
- CCP pour tout ce qui touche aux droits des personnels non titulaires.

Plus ils recueilleront de voix et plus ils pourront jouer leur rôle de contre-pouvoir.

Du 29 novembre au 6 décembre, votez et faites voter pour le SNUipp et la FSU.



Améliorer nos conditions de travail et faire reconnaître notre métier

Diminuer les effectifs des classes

À la rentrée 2017, plus de 100 000 classes avaient des effectifs supérieurs à 25. Pire, 5,6% des classes de maternelle, soit 4910 classes, comptent plus de 30 élèves. Et, comparé à la moyenne des pays de l'OCDE, la France a 2 élèves de plus par classe.

Depuis des années, le SNUipp-FSU fait la lumière sur les véritables chiffres de la carte scolaire, défend dans les instances les postes spécifiques menacés comme les plus de maîtres ou ceux de l'école rurale et fait campagne pour promouvoir la baisse des effectifs qui est un puissant levier pour la réussite scolaire. Celle-ci doit pouvoir concerner toutes les classes et ne pas s'arrêter aux seuls CP et CE1 en éducation prioritaire.

Dans un premier temps, **il manque à la France 13 000 postes « classe » pour se rapprocher de la moyenne des 11 pays comparables de l'OCDE**, soit un investissement de 550 millions d'euros. Rien d'insurmontable si on fait de l'école une vraie priorité !

+++ Avec vous, le SNUipp-FSU réclame un budget ambitieux et des postes pour réduire la taille des classes. Il bataille lors des opérations de carte scolaire pour obtenir des ouvertures ou éviter des fermetures.

#PasPlusDe25 et #PasPlusDe20 en éducation prioritaire et dans les classes multiniveaux

Renforcer le pouvoir d'agir enseignant

En appliquant à l'école, les modes d'organisation du travail des entreprises, les politiques éloignent les enseignants de leur métier et les transforment en simple exécutants, niant ainsi leurs expériences, leurs connaissances, leurs innovations, leurs réflexions, leurs tâtonnements et tout ce qui fonde leur expertise.

Le SNUipp-FSU défend la professionnalité enseignante. Notre capacité à concevoir notre tâche, à en décider de la pertinence, à l'ajuster, c'est cela qui donne sens au travail et qui conduit à être bien dans celui-ci. Le SNUipp-FSU agit pour que les enseignants gardent la main sur leur travail et se tiennent à leurs côtés pour résister aux injonctions qui les déposent de ce qui fait sens.

Il décrypte les politiques éducatives menées, organise des universités d'automne, des stages et des colloques pour faire dialoguer la théorie et la pratique. Après un appel pour la recherche signé l'an dernier par plus de 60 personnalités, il lance un appel d'enseignant-es rappelant l'importance de notre pouvoir d'agir, du collectif de travail, de nos savoirs et nos savoir-faire face à des méthodes toutes faites. #PasDesMarionnettes

+++ Le SNUipp-FSU revendique une formation initiale et continue de qualité, que l'enseignant puisse exercer sa liberté pédagogique, mais surtout qu'il puisse agir au sein d'un collectif pour confronter et analyser ses pratiques.

Revoir le temps de travail

Une étude de la Depp, le service statistique du ministère, estime à 44h07 le temps de travail hebdomadaire des enseignants.

En outre, les enseignants du premier degré consacrent 20 journées de vacances au travail scolaire. **De son côté l'OCDE rappelle que le nombre d'heures d'enseignement dans le premier degré est de 794 heures contre 900 en France.**

Le SNUipp-FSU a remis au cœur des débats le temps de travail des enseignants en lançant, à la rentrée 2016, sa consigne de réappropriation des heures d'APC. Une action qui a permis aux équipes de se réapproprier ces heures pour les utiliser de manière pertinente et adaptée à leurs besoins. Une réappropriation qui ne suffit toujours pas à compenser la totalité du temps effectif consacré par les enseignants à leur travail. Il est urgent que le ministère entende la profession sur ce sujet.

+++ Le SNUipp-FSU réclame une réduction du temps de travail des enseignants : avec plus de maîtres que de classes pour que les élèves aient le même temps d'apprentissage mais pour que le temps de travail du maître soit réduit.

Revaloriser les salaires

Depuis 1998, le coût de la vie a augmenté deux fois plus vite que les salaires des enseignants. Et de 2010 à 2017, le gel du point d'indice, conjugué à une hausse continue des cotisations retraite, a accentué cette baisse de pouvoir d'achat se traduisant par une perte de plus de 15%.

Les rémunérations des enseignants sont inférieures à celles des autres cadres de la fonction publique comme du privé. La différence de rémunération avec les enseignants du second degré persiste comme avec ceux des 11 pays comparables qui réussissent mieux aux évaluations PISA. Après 15 ans d'exercice, **en 2015 les enseignants français du primaire étaient payés 29 % de moins que ceux de ces 11 pays.**

Le SNUipp-FSU a permis de mettre sur la place publique la question des salaires en exigeant et obtenant l'ISAE, tout d'abord à 400 puis portée ensuite à 1200€ en 2016, en obtenant un alignement progressif du taux d'accès à la hors-classe sur celui du second degré ainsi qu'avec le protocole PPCR qui améliore les déroulements de carrière et où le SNUipp et la FSU ont imposé de prendre en compte les inégalités entre les femmes et les hommes.

+++ Avec la FSU au niveau de la fonction publique, comme au niveau du ministère pour les enseignants, le SNUipp-FSU continue de mobiliser sur cette question essentielle des salaires.

Obtenir des moyens réels pour l'inclusion scolaire

Depuis la loi de 2013, en prolongement de la loi de 2005, le principe de l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction, est dans le code de l'éducation. Permettre la réussite de tous les élèves est possible. Tous et toutes sont capables si les conditions nécessaires à leurs apprentissages sont réunies.

L'inclusion ne doit pas être un principe mais bien une ambition : scolariser en milieu scolaire dit ordinaire tous les élèves, c'est un processus continu qui doit s'assurer que les conditions d'un apprentissage inclusif sont réunies. Cela suppose de **ne pas faire reposer sur le seul enseignant la réussite de l'école inclusive.**

La souffrance des élèves peut se traduire par des comportements perturbateurs qui mettent à mal l'élève, la classe et les enseignant-es. Les équipes sont démunies, les enseignant-es se sentent coupables et la situation renforce la difficulté de tous et toutes.

Le SNUipp-FSU réalise une enquête avec des sociologues sur la loi 2005 pour dégager une analyse qui soit autre chose qu'un seul bilan chiffré. Le nombre d'élèves concernés par l'inclusion ne suffit pas en effet pour considérer le processus comme abouti, c'est bien la réussite de ces élèves qu'il faut évaluer.

+++ Le SNUipp-FSU se bat pour des effectifs abaissés partout, davantage de moyens humains, de Rased et d'UP2A et un soutien hiérarchique concret. Il a pesé pour l'écriture d'un guide CHS-CT sur la prévention des risques professionnels et l'accompagnement des personnels confrontés à des situations difficiles afin de sortir du déni.

Exiger une vraie médecine de prévention

Aujourd'hui le ministère de l'Éducation nationale n'est pas en mesure de connaître l'état de santé des personnels placés sous son autorité. Pourtant il a pour obligation de préserver leur santé au travail. Pas de visite médicale, pas ou peu de médecins de prévention, pas assez de postes adaptés... et parallèlement un métier qui expose à des problèmes de santé multiples et reconnus comme les risques psychosociaux, par exemple.

Agir sur les conditions de travail, prévenir les risques professionnels, garantir une bonne santé au travail, cela n'est possible qu'avec un service de médecine de prévention en capacité d'assurer toutes ces missions.

Le SNUipp-FSU a lancé avec les syndicats de la FSU une grande campagne pour réclamer **une médecine de prévention de qualité, au service des enseignants et de leurs élèves.** Par une pétition en ligne, les personnels se sont déjà adressés au ministre et au recteur pour demander leur visite médicale quinquennale de droit.

+++ Suite à cette action, le ministère a pris en compte les insuffisances et s'est exprimé en faveur d'un renforcement des services de médecine de prévention dans ses orientations stratégiques de prévention des risques professionnels pour 2018. Mais le recrutement de médecins en nombre suffisant se fait attendre. Le SNUipp-FSU exige toujours une réelle prise en compte de la santé des personnels.

Le SNUipp-FSU, engagé au quotidien !

Bilan



En 4 ans, de nouveaux droits gagnés



Reconnaissance salariale

- mise en lumière du déclassé salarial et gain de l'ISAE à 1200 €
- rattrapage du taux de promotion à la hors-classe du second degré
- déroulement de carrière amélioré
- élargissement de l'ISAE aux référents et aux éducateurs d'Erea
- prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans l'avancement

Conditions de travail

- obtention d'allègement de service en REP+
- création du corps des psy-EN
- prise en compte de l'avis des enseignants pour les rythmes scolaires
- reconnaissance des AESH, premier pas vers un vrai métier
- interventions en CHSCT et élaboration d'un guide pour faire reconnaître les situations de tension avec les élèves au comportement « perturbateur »
- extension des décharges de direction aux petites écoles

Votre voix compte

Le SNUipp-FSU vous consulte et vous a consultés sur la réforme de l'inspection, sur PPCR, sur le temps de travail, sur les rythmes scolaires, sur les programmes, sur le bilan de la loi 2005, sur les évaluations CP et CE1...

Au quotidien, le SNUipp-FSU vous réunit, vous rend visite, vous écoute, vous accompagne !

Des actions qui parlent



- mobilisations autour de la carte scolaire et diffusion des vrais chiffres
- campagnes sur les effectifs #PasPlusDe25 et #PasPlusDe20enEP et dans le rural
- mobilisations pour faire reconnaître les écoles devant bénéficier d'une labellisation éducation prioritaire
- pétition sur médecine du travail
- informations et décryptages des politiques éducatives

- Université d'automne, stages, colloques...
- appel pour la recherche
- interpellation unitaire sur la maternelle
- défense des RASED et des plus de maîtres
- ré-appropriation des APC et des 108h
- mobilisations pour de meilleurs salaires et une autre politique budgétaire
- appel sur la professionnalité enseignante

Plus forts, ensemble !



Le SNUipp-FSU, cherche à construire des actions communes dans l'unité la plus large avec d'autres syndicats et d'autres partenaires. **Le SNUipp-FSU porte votre voix avec force dans les instances départementales, académiques ou nationales.**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

**Du 29 novembre au 6 décembre,
je vote SNUipp et FSU !**



COMMENT VOTER ?

1 Créez dès maintenant votre mot de passe sur elections2018.education.gouv.fr en saisissant votre adresse professionnelle (prenom.nom@ac-academie.fr). Vous recevrez un lien par mail pour créer votre mot de passe personnel (à noter et à conserver).

2 Entre le 29 novembre et le 6 décembre, connectez-vous à votre compte électeur sur elections2018.education.gouv.fr muni de votre identifiant et de votre mot de passe (créé précédemment) et **votez pour chacun des scrutins** correspondant aux différentes commissions départementales, académiques et nationales.